

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

ÉNERGIR

N° : R-4244-2023

Demanderesse

-et-

LES ENTREPRISES ROLLAND INC.
(« Rolland »)

Intervenante / Demanderesse incidente

DÉCLARATION SOUS SERMENT CIRCONSTANCIÉE DE M. JEAN-SÉBASTIEN FOISY

Je soussigné, **Jean-Sébastien Foisy**, vice-président des opérations au sein de Les Entreprises Rolland inc., ayant ma place d'affaires au 3805, avenue Saint-Augustin, Lévis Québec, G6Z 8J4, expose solennellement ce qui suit :

1. Je déclare les faits ci-dessous au soutien de la Demande incidente suivant l'article 34 LRÉ et de changement de mode procédural de traitement du dossier de Les Entreprises Rolland inc.
2. Depuis le mois de janvier 2020, j'occupe le poste de vice-président des opérations chez Fibres Sustana, pour Les Entreprises Rolland inc. (**ci-après « Rolland »**), tel qu'il appert de mon curriculum vitae (**Pièce JSF-2**).
3. Avant d'occuper mon poste actuel, à partir de 2014, j'étais directeur des opérations au sein de Fibres Sustana, pour l'usine de Lévis et responsable de l'environnement pour l'usine Rolland à Saint-Jérôme.

À titre de vice-président, je suis notamment chargé de tous les aspects touchant les opérations de l'usine de Lévis (approvisionnement, procédé de fabrication, logistique, projets) et de tous les dossiers environnementaux des usines de Lévis et de Rolland à Saint-Jérôme.

4. L'usine de Rolland à Saint-Jérôme fait partie du groupe Sustana, un chef de file dans la récupération, le recyclage et la transformation de fibres de bois en papier. Nous sommes présents au Québec et dans plusieurs villes du nord-est et du Midwest des États-Unis.

5. L'usine de Rolland à Saint-Jérôme s'insère dans une chaîne de production dont les chiffres d'affaires de chacune des usines sont interreliés. Le tableau suivant illustre les usines qui font partie de la chaîne, le nombre d'employés qui y travaillent et leur chiffre d'affaires :

Usines et lieux de production	Nombre d'employés approximatif	Chiffre d'affaires moyen (US\$)
Usine Rolland de St-Jérôme (papier)	300	284M
Usine de Lévis (recyclage)	60	90M
Usine de De Pere, WI (recyclage)	75	150M
Centres de récupération (Markham, Wallingford, CT, Mansfield, MA, Savage MD, Cincinnati, OH, Buffalo, NY, Québec, Montréal)	90	60M

6. La production de fibre recyclées et des papiers ayant un impact environnemental le plus faible possible est au cœur des objectifs et mission de Fibres Sustana et de Rolland.
7. C'est en 2003 que Rolland (Cascades à l'époque), a développé un partenariat avec Waste Management (WM) (Intersan), une entreprise de gestion de matières résiduelles exploitant un lieu d'enfouissement technique (LET) à Sainte-Sophie, concernant l'utilisation et la valorisation du biogaz produit et libéré par le LET qui se trouvait à proximité de l'usine. Pendant 20 ans, Rolland a valorisé une grande partie de ce biogaz, qui autrement était simplement rejeté à l'atmosphère.
8. Pour accomplir ce projet de biogaz, Cascades avait notamment investi plus de 2M \$ dans la transformation de certains équipements de l'usine et près de 6,5M \$ dans la construction de la conduite reliant le site d'enfouissement et l'usine et d'un poste de compression, autorisée par la Régie de l'Énergie et construite par Énergir (Gaz Métro). La clientèle d'Énergir aura assumé, de son côté, 1,5M \$ de la construction de la conduite.
9. Afin de pouvoir valoriser le biogaz à travers ses opérations, Rolland est muni de chaudières à vapeur qui sont spécialement adaptées afin d'être capables de fonctionner au biogaz et en cas de besoin, au gaz naturel. Ces chaudières alimentent les séchoirs de papier, qui nécessitent une grande quantité de chaleur.
10. Grâce à deux chaudières à tubes d'eau, environ 10,000m³/h de biogaz sont brûlés pour produire environ 150,000lbs/h de vapeur l'hiver. Sur ces 150,000lbs/h, environ 125,000lbs/h de vapeur permettent le séchage du papier ainsi que le chauffage des eaux provenant de la rivière. Environ 25,000lbs/h servent au chauffage de l'air pour certaines applications dans la production du papier et aussi pour le chauffage de l'usine.
11. En 2022, WM a annoncé à Rolland son intention de ne pas renouveler le contrat d'approvisionnement de biogaz avec Rolland. Bien que WM indiquait être disposé à discuter

d'un nouveau contrat qui couvrirait une période transitoire, WM a cessé d'alimenter Rolland en biogaz le 31 décembre 2023, et ce biogaz n'est plus acheminé par Énergir.

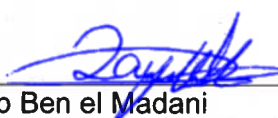
12. La totalité du biogaz provenant du site d'enfouissement de WM n'est donc plus valorisée à ce jour, WM et Rolland n'étant toujours pas parvenus à une entente visant la poursuite de l'approvisionnement, tant pour l'année 2024 que pour le futur.
13. La coupure de cet approvisionnement en biogaz emporte la nécessité pour Rolland, depuis le 1^{er} janvier 2024, d'acheter du gaz naturel fossile pour poursuivre ses opérations.
14. Le recours au gaz naturel, en plus d'entraîner des émissions de GES importantes, provoque une augmentation des coûts énergétiques de Rolland à la hauteur de 30%. En effet, les alternatives énergétiques qui s'offrent à Rolland font augmenter de façon très importante les coûts de production, tel qu'il appert du graphique réalisé par le personnel d'ingénierie de l'usine Rolland (**Pièce JSF-3**).
15. En raison de sa consommation forcée de gaz naturel, Rolland sera désormais assujéti au SPEDE, ce qui entraîne des coûts additionnels de plus de 2 millions \$ par année.
16. Rolland évalue qu'au moins 5 % de ses clients ont des critères environnementaux élevés lors de leurs achats en raison de leurs objectifs de durabilité, en particulier leurs objectifs de carbone. En utilisant que du gaz naturel fossile, nos émissions annuelles de carbone augmenteraient de plus de 500 % par rapport à notre année de référence de 2021, et les clients ayant des objectifs de carbone pourraient tout simplement se tourner vers une autre source d'approvisionnement de papiers.
17. Au total, Rolland estime ses pertes annuelles potentielles liées à l'augmentation des coûts énergétiques, au SPEDE et la perte potentielle de revenus à 15% de son chiffre d'affaires, soit environ 42 millions CAD\$.
18. Dans de nombreux cas, bien que cela ne soit pas spécifiquement mentionné dans une clause contractuelle avec les clients, notre mesure de l'intensité carbone de kg de CO₂eq/T de papier produit est l'une des principales raisons pour lesquelles les clients ayant des objectifs carbonés achètent leurs papiers chez Rolland toujours dans le but de contribuer à l'économie circulaire.
19. Pour conserver son activité et être un fournisseur de papier pour ses clients, Sustana est tenue de communiquer régulièrement ses données sur les émissions de carbone à ses clients et de fixer des objectifs de réduction des émissions.
20. Il convient de mentionner que Papiers Rolland est le seul manufacturier de papiers fins 100% recyclé au Canada, les compétiteurs se trouvant en Europe et aux États-Unis. La perte de Rolland réduirait considérablement l'offre de papiers fins 100% recyclé sur le marché. Rolland est également un producteur de papiers sécuritaires tels des chèques, visas et autres papiers officiels.
21. À la suite de la parution dans La Presse d'un article au sujet de la perte de notre approvisionnement en biogaz le 22 janvier 2024 (**Pièce JSF-4**), des clients nous ont déjà signifié

leurs inquiétudes de perdre leurs papiers 100% recyclés et durables. Certains de ceux-ci ont déjà indiqué chercher des alternatives, ce qui démontre l'importance de Rolland pour ceux-ci.

22. Le projet de WM et Énergir, dans sa forme actuelle met donc à risque l'usine Rolland de St-Jérôme financièrement mais nuit également à l'économie au Québec.
23. Si le projet d'Énergir devait être approuvé par la Régie de l'énergie, Rolland serait privé de façon irréversible de la possibilité de valoriser et utiliser le biogaz, et d'utiliser les actifs dûment acquis à cette fin, tel qu'il le fait depuis les 20 dernières années tout en contribuant à réduire les émissions de GES de l'entreprise.
24. J'ai pris connaissance de la demande d'Énergir dans le dossier R-4244-2023 devant la Régie de l'énergie.
25. J'ai pris connaissance de la Demande incidente déposée par Rolland le 23 janvier 2024 et des pièces déposées à son soutien ;
26. J'atteste que tous les faits contenus dans la présente Déclaration sous serment sont vrais et j'adopte les pièces à son soutien comme faisant partie de mon témoignage ;

Affirmé solennellement devant moi à Montréal, ce 31^e jour de janvier 2024,


Jean-Sébastien Foisy
Vice-président des opérations
Les Entreprises Rolland Inc.


Zaynab Ben el Madani
Commissaire à l'assermentation pour le
Québec, #218869

